Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260326-5_2026_03_26_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

5-2026 3 26

Objet : Création du bureau municipal et désignation de ses membres

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	34
Pouvoirs	1
Pour	35
Contre	
Abstention	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 26 mars 2026

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 20 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (34) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Était absente en ayant donné pouvoir (1) : Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Louisette Badoual est désignée secrétaire de séance.

OBJET Création du bureau municipal et désignation de ses membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-7 et suivants ;

Considérant la nécessité de constituer le bureau municipal pour la mandature en cours ;

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la création d'un bureau municipal dont le rôle principal sera de :

- Examiner les affaires courantes
- Préparer les travaux du Conseil Municipal.
- Assurer le suivi des décisions prises.
- Coordonner l'action des commissions.

Monsieur le Maire propose que le bureau municipal soit composé comme suit :

Daboudet Gérard	Poulaillon Martine
Hingant Arlette	Chevalier Pascal
Ermel Isabelle	Keraudren Charlotte
Perrin Yvon	Gannat Marie Hélène
Conan Cyril	Bedel Martine
Donne Jean Michel	Sagory Kevin
Jaffrot Eric	Rouillé Daniel
Moy Jean Yves	

Le Conseil Municipal approuve la création du bureau municipal et sa composition.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260326-5_2026_03_26_10-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 31 mars 2026

Gérard DABOUDET

Maire

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)

Louisette Badoual

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le _____
- et de sa publication le _____

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)